

## Conseil de sécurité

Distr. GÉNÉRALE

S/1997/407 28 mai 1997

ORIGINAL : FRANÇAIS

LETTRE DATÉE DU 28 MAI 1997, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU MALI AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Sur instructions de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire distribuer comme document du Conseil de sécurité le texte de la déclaration faite par le Gouvernement malien à la suite du coup d'État intervenu en Sierra Leone.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Moctar OUANE

97-14061 (F) 280597 280597

## ANNEXE

Déclaration du Gouvernement malien à la suite du coup d'État intervenu en Sierra Leone, publiée à Koulouba (Mali), le 26 mai 1997

C'est avec une vive émotion que le Gouvernement et le peuple maliens ont appris la nouvelle du coup d'État intervenu dans la journée du 25 mai 1997 contre le Président Ahmad Tejan Kabbah, démocratiquement élu par le peuple sierra-léonien, le 13 mars 1996.

Ce putsch militaire, contraire aux principes élémentaires de démocratie, est une atteinte grave à la dignité et au libre choix d'un peuple qui ambitionne, à juste titre, de construire un État de droit après avoir subi tant d'années d'instabilité et de guerre civile.

Le peuple malien et son gouvernement condamnent sans réserve l'usage de la force comme moyen de conquête du pouvoir et lancent un appel aux militaires putschistes afin qu'ils entendent la voix de la raison et restituent le pouvoir aux institutions démocratiquement élues par le peuple sierra-léonien.

Convaincu qu'il ne saurait y avoir de développement économique et social sans paix et sans démocratie, ils réaffirment leur soutien ferme et total au peuple et au Gouvernement légal de Sierra Leone et lancent un appel à l'Organisation de l'unité africaine et à la communauté internationale pour le retour immédiat de la légalité en Sierra Leone.

Le Gouvernement malien se déclare solidaire du peuple frère et ami de Sierra Leone qui n'aspire qu'au développement dans un climat de paix et de démocratie véritable.

\_\_\_\_